Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION CIVILE

Consultation sur l'occupation des centres d'instruction

Philippe Biéler, chef du département de la prévoyance sociale et des assurances a présenté aujourd'hui un rapport du Service cantonal de la protection civile sur l'occupation des centres d'instruction. En raison de la réduction des effectifs et des tâches confiées à la protection civile, le rapport mis en consultation débouche sur la proposition de changer l'affectation des centres d'instruction d'Aubonne, de Villeneuve et de Lausanne progressivement d'ici la fin de l'an 2000. L'instruction serait concentrée sur le site de Gollion où se trouve également le Service cantonal de la protection civile. Cette restructuration ne se ferait qu'à la condition que le personnel bénéficie d'une garantie de non-licenciement.

Le changement d'affectation des 3 centres concernés avant la fin de l'an 2000 permettrait d'éviter le remboursement des subventions fédérales octroyées lors de leur construction entre 1977 et 1983. En fixant un délai rapproché pour abandonner ses créances, la Confédération a explicitement encouragé les cantons à adapter rapidement leurs structures d'instruction aux nouvelles réalités de la protection civile. Il s'agit en particulier de l'abaissement de l'âge de l'obligation de servir de 60 à 52 ans, ainsi que le transfert aux " civils " des tâches de sapeurs-pompiers, même en cas de service actif.

Sur un plan spécifiquement vaudois, la régionalisation en cours permet également, par la rationalisation, de réduire les effectifs. Les effets conjugués des nouveautés fédérales et cantonales ont permis de réduire de 50'000 à 27'000 le nombre de citoyens astreints.

Les avantages de cette réorganisation pour les communes seraient de deux ordres. D'une part, une économie d'environ fr. 1'800'000.- par an sur les déficits d'exploitation des centres. D'autre part, propriétaires de ces centres, elles pourraient en disposer à leur gré.

Le rapport mis en consultation stipule qu'une restructuration ne pourrait se faire qu'à la condition que les collaborateurs concernés bénéficient d'une garantie de non-licenciement. Philippe Biéler a écrit à chacun d'eux pour les assurer qu'il y veillerait personnellement.

Une consultation sur les propositions contenues dans le rapport sera organisée par l'intermédiaire des comités directeurs des organisations régionales constituées ou en voie de l'être. Il s'agira de déterminer si les centres régionaux du CRIO à Aubonne, du CRIE à Villeneuve et du CIR à Lausanne devraient changer d'affectation d'ici la fin de l'an 2000. Le Conseil d'Etat ne prendra sa décision qu'à l'issue de cette opération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 janvier 1998

Philippe Biéler, chef du DPSA, 021-316 50 01 Michel Buttin, chef du SCPCi, 021-316 51 02